

Mathématiques 30231A

Bloc 3

Sens des nombres et des opérations

- 1 - Démontrer une compréhension du concept du nombre et l'utiliser pour décrire des quantités du monde réel.
- 2 - Effectuer des opérations avec différentes représentations numériques afin de résoudre des problèmes du monde réel.
 - Déclaration de revenus (retour sur les revenus net et bruts)

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE SPÉCIFIQUES

2.1 Estimer le résultat d'opérations dans des contextes liés aux finances.

- Calcul du revenu net (impôt sur le revenu, régime de pension du Canada, assurance-emploi)

Revenu brut d'une personne est le montant d'argent qu'elle gagne grâce à un emploi, sans rien d'enlevé sur sa paie. Il y a différentes méthodes pour calculer le revenu brut d'un employé. Certains sont payés selon un salaire annuel, d'autres par taux horaires (payé un certain montant par heure, par jour, par semaine...), d'autres par commission...

La paie nette, ou revenu net, correspond au revenu brut moins le total des retenues.

Nous avons trois retenus de bases, on doit payer de l'impôt sur le revenu, du RPC (Régime de pensions du Canada) et de l'A-E (assurance emploi).

Tout le monde qui reçoit un revenu doit payer de l'impôt sur le revenu, une cotisation au régime de pension du Canada (RPC) et les cotisations au Régime d'assurance-emploi (RAE). Certaines personnes ont d'autres déductions sur leur paie. Quand tous ces montants sont enlevés, on a le revenu net.

L'impôt sur le revenu est une partie du salaire prélevée par les gouvernements fédéral et provinciaux pour payer les services qu'ils assurent. Plus la personne gagne de l'argent, plus la retenue est élevée.

L'A-E (assurance emploi) est une autre retenue de base du gouvernement. C'est un régime auquel les employés et les employeurs sont tenus de souscrire. Si une personne perd son emploi pour une raison hors de son contrôle et qu'elle a travaillé au moins 931 heures, l'A-E lui versera des prestations mensuelles pendant une période déterminée. Plus la personne gagne d'argent, plus ses déductions seront élevées et plus ses prestations, s'il y a lieu seront élevées.

Mathématiques 30231A

Le RPC (Régime de pensions du Canada) est un fonds auquel les employés et les employeurs contribuent. Il permet de verser les pensions de retraites mensuelles. Plus un travailleur ou une travailleuse gagne d'argent, plus sa contribution au RPC sera élevée et plus sa pension sera élevée.

Exemple : Kevin est un nouvel employé chez MmmPizza. Il travaille 37,5 heures par semaine à un taux horaire de 7\$. Pourquoi sa paie est-elle inférieure à 225\$?

1. Comme tous les nouveaux employés, Kevin remplit un formulaire TD1, soit une Déclaration des crédits d'impôt personnels.

Agence du revenu du Canada / Canada Revenue Agency		Déclaration des crédits d'impôt personnels pour 2002		TD1
<small>Remplissez ce formulaire TD1 si vous avez un nouvel employeur ou un nouveau payeur et que vous recevrez un traitement, un salaire, des commissions, des prestations d'assurance-emploi, une pension ou toute autre rémunération. Assurez-vous de signer et de dater votre formulaire au verso avant de le remettre à votre employeur ou payeur, qui s'en servira pour déterminer l'impôt à retenir sur vos paies. Si vous ne remplissez pas de formulaire TD1, votre employeur ou payeur retiendra l'impôt sur vos paies en accordant seulement le montant personnel de base. Vous n'avez pas à remplir un nouveau formulaire TD1 chaque année, à moins qu'il y ait un changement dans les crédits d'impôt personnels auxquels vous avez droit. Remplissez un nouveau formulaire TD1 dans les sept jours suivant tout changement. Vous pouvez obtenir les formulaires et publications mentionnées ci-dessous à www.adrc.gc.ca/formulaires ou en composant le 1-800-959-3376.</small>				
Nom de famille	Prénom et initiale(s)	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)	Numéro d'employé	
Wilmont	Kevin J.	1984/06/14	129	
Adresse, y compris le code postal		Réservé aux non-résidents - Pays de résidence permanente	Numéro d'assurance sociale	
432, avenue Rosewood Court, Casselman (ON) M4L 2S5			3 4 3 5 3 5 4 4 4	

- a) Quel est le nom complet de Kevin? **Kevin J. Wilmont**
- b) Quel est le mois de sa naissance ? **juin**
- c) Quel est son NAS (numéro d'assurance sociale) ? **343535444**

2. As-tu un NAS ? Quand l'as-tu obtenu ?

3. Kevin doit remplir le reste du formulaire afin d'indiquer à son employeur les prélèvements à faire sur son salaire pour les trois retenues gouvernementales de base. Ces retenues sont faites sur le salaire gagné, c'est-à-dire sur la paie brute ou le revenu brut. La paie nette, ou revenu net, correspond au revenu brut moins le total des retenues.

- a) Kevin travaille 37,5 heures par semaine à un salaire de 7\$ l'heure. Quel est son revenu brut ?

$$37,5h \times 7\$ / h = 262,50\$$$

- b) Les retenues faites sur la paie de Kevin s'élèvent à 37,80\$. Quel est son revenu net ?

$$262,50\$ - 37,80\$ = 224,70\$$$

Mathématiques 30231A

4. L'impôt sur le revenu est l'une des retenues de base du gouvernement. C'est une partie du salaire prélevée par les gouvernements fédéral et provinciaux pour payer les services qu'ils assurent.
- Nomme cinq services que les impôts servent à payer.
 - Comment peux-tu déterminer le palier de gouvernement qui fournit tel ou tel service ?
5. Chaque semaine, une somme de 17\$ est prélevée sur le revenu de Kevin pour l'impôt fédéral et une somme de 6,50\$ pour l'impôt provincial.
- Quelle somme prélève-t-on sur le revenu de Kevin chaque semaine ?
 $17\$ + 6,50\$ = 23,50\$$
 - Quelle somme aura été ainsi prélevée au bout d'un an ?
 $23,50\$ / \text{sem} \times 52\text{sem} / \text{an} = 1222\$$
6. Chaque semaine, la somme prélevée sur le salaire de Kevin pour l'A-E est de 5,91\$. Quelle somme aura été ainsi prélevée au bout d'un an ?
 $5,91\$ / \text{sem} \times 52\text{sem} / \text{an} = 307,32\$$
7. Chaque semaine, la somme prélevée sur le salaire de Kevin pour le RPC est de 8,39\$. Quelle somme aura été ainsi prélevée au bout d'un an ?
 $8,39\$ / \text{sem} \times 52\text{sem} / \text{an} = 436,28\$$
8. Utilise les renseignements fournis aux exercices 5, 6 et 7.
- Quelle retenue (impôt sur le revenu, A-E ou RPC) est la plus élevée ?
 - Selon toi, pourquoi cette retenue est-elle plus élevée que les deux autres ?

Mathématiques 30231A

2.2 D'autres retenues

Parfois, l'employeur, tout comme les employés, contribue aux régimes de pensions et d'assurance-maladie. La contribution de l'employeur est considérée comme un avantage.

Certaines entreprises administrent un **régime de pension**, tout le personnel y contribue à chaque période de paie. Les employés qui travailleront pour cette entreprise jusqu'à leur retraite recevront une pension de l'entreprise en plus de la pension du Canada.

Le **régime d'assurance-maladie** de l'entreprise couvrira certains frais médicaux non couverts par le régime provincial. Comme exemples; les lunettes, les soins dentaires, les chambres d'hôpital etc.

Certaines entreprises offrent un **régime d'assurance-vie** ou un **régime d'assurance-invalidité**, les employés peuvent bénéficier d'un tarif de groupe.

Les **cotisations syndicales** sont prélevées sur la paie si un emploi exige l'adhésion à un syndicat ou à une union. Les syndicats négocient avec les employeurs les taux horaires ou le salaire, les avantages et les conditions de travail.

Calculs du RPC, RAE et impôt fédéral et provincial :

À chaque paie, on fait les déductions suivantes :

- 4,95 % du revenu brut pour le RPC (régime de pension du Canada) *sans oublier l'exemption annuelle de base de 3 500\$*
- 1,73 % du revenu brut pour le RAE (régime d'assurance-emploi)
- l'impôt fédéral et provincial sont déterminés à partir des tableaux suivants.

Impôt fédéral	
15%	0 - 45916\$
20,5%	45916\$ - 91831\$
26%	91831\$ - 142353\$
29%	142353\$ - 202800\$
33%	Plus de 140388\$

Impôt provincial au N.-B.	
9,68%	0 - 41059\$
14,82%	41059\$ - 82119\$
16,52%	82119\$ - 133507\$
17,84%	133507\$ - 152100\$
20,30%	Plus de 152100\$

Exemple : Mathieu travaille comme mécanicien dans un garage local. Il gagne 22\$/h, il travaille en moyenne 45 heures par semaine. Calcul le montant de RPC et de RAE qui seront enlevés sur sa paie, par semaine.

$$\begin{aligned} & \text{salaire annuel} \\ & 22 \frac{\$/h}{\times} 45 \frac{h/sem}{\times} 52 \frac{sem/an}{\times} \\ & = 51480 \frac{\$/an}{} \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} & \text{RPC} \\ & (51480 - 3500) 4,95\% \\ & = 2375 \frac{\$/an}{=} = 45,67 \frac{\$/sem}{} \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} & \text{RAE} \\ & 51480 \times 1,73\% \\ & = 890,60 \frac{\$/an}{=} = 17,13 \frac{\$/sem}{} \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} & \text{Impôt provincial} \\ & 41059 \times 9,68\% + (51480 - 41059) 14,82\% \\ & = 3974,51 + 1544,39 \\ & = 5518,90 \frac{\$/an}{=} = 106,13 \frac{\$/sem}{} \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} & \text{Impôt fédéral} \\ & 45916 \times 15\% + (51480 - 45916) 20,5\% \\ & = 6887,40 + 1140,62 \\ & = 8028,02 \frac{\$/an}{=} = 154,39 \frac{\$/sem}{} \end{aligned}$$

Mathématiques 30231A

Exercices :

1. Luc a un revenu brut de 2100\$ par mois.
a) Combien a-t-il cotisé en RPC par mois ?

$$\begin{array}{ll} \text{ salaire annuel} & \text{ RPC} \\ 2100 \text{ \$/mois} \times 12 \text{ mois/an} & (25200 - 3500) 4,95\% \\ = 25200 \text{ \$/an} & = 1074,15 \text{ \$/an} = 89,51 \text{ \$/mois} \end{array}$$

- b) Combien a-t-il cotisé en RAE par semaine ?

$$\begin{array}{l} \text{ RAE} \\ 25200 \times 1,73\% \\ = 453,96 \text{ \$/an} = 36,33 \text{ \$/sem} \end{array}$$

- c) Combien a-t-il cotisé en RPC et RAE dans un an ?

$$\begin{array}{ll} \text{ RPC} & \text{ RAE} \\ = 1074,15 \text{ \$/an} & = 453,96 \text{ \$/an} \end{array}$$

2. Roxanne travaille comme coiffeuse à temps partiel. Elle gagne 300\$ par semaine plus 140\$ de pourboires par mois. Elle veut se mettre de l'argent de côté afin d'acheter une voiture usagée d'une valeur de 3400\$. Voici les dépenses de Roxanne :
- Loisirs : 25% de son revenu net ;
 - Dépenses personnelles : 10\$ par semaine ;
 - Imprévus : 1/5 de son revenu net ;
 - Elle met 100\$ de côté par mois pour payer son collègue.

Elle mettra le reste de son argent dans un compte d'épargne pour la voiture. Calcul son revenu net (enlève le RPC, RAE et impôts). Détermine le nombre de semaines requises avant de pouvoir acheter la voiture.

$$\begin{array}{lll} \text{ salaire annuel} & \text{ RPC} & \text{ RAE} \\ 300 \text{ \$/sem} \times 52 \text{ sem/an} + 140 \text{ \$/mois} \times 12 \text{ mois/an} & (17280 - 3500) 4,95\% & 17280 \times 1,73\% \\ = 17280 \text{ \$/an} & = 682,11 \text{ \$/an} = 13,12 \text{ \$/sem} & = 298,94 \text{ \$/an} = 5,75 \text{ \$/sem} \\ \text{ Impôt provincial} & \text{ Impôt fédéral} & \\ 17280 \times 9,68\% & 17280 \times 15\% & \\ = 1672,70 \text{ \$/an} = 32,17 \text{ \$/sem} & = 2592 \text{ \$/an} = 49,85 \text{ \$/sem} & \\ \text{ salaire hebdomadaire} & \text{ salaire hebdomadaire net} & \\ 17280 \text{ \$/an} \div 52 \text{ sem/an} = 332,31 \text{ \$/sem} & 332,31 - 13,12 - 5,75 - 32,17 - 49,85 & \\ & = 231,42 \text{ \$/sem} & \\ \text{ dépenses hebdomadaires} & \text{ ce qui reste} & \text{ nombre de semaines} \\ 231,42 \times 25\% + 10 + 231,42 \times \frac{1}{5} + 100 \times \frac{12}{52} & 231,42 - 134,22\$ & \frac{3400}{97,72} = 34,79 \text{ sem} \\ = 57,86 + 10 + 46,28 + 23,08 = 134,22 \text{ \$/sem} & 97,72 \text{ \$/sem} & 97,72 \end{array}$$

Mathématiques 30231A

3. Xavier travaille à temps partiel à une station-service. Il gagne un revenu net de 10,25\$ de l'heure et travaille 60h par mois. Il fait en moyenne 80\$ en pourboire par mois. Voici ses dépenses :

- Dîner à la cafétéria : 5,25\$ pour 20 jours par mois
- Loisirs : 20% de son revenu net total
- Imprévus : 1/15 de son revenu net total

Il veut s'acheter une nouvelle planche à roulette de 800\$. Combien de mois devra-t-il attendre avant de se la procurer?

salaire mensuel net

$$10,25 \frac{\$/h}{\times} 60 \frac{h}{\text{mois}} + 80 \frac{\$/\text{mois}}{=} 695 \frac{\$/\text{mois}}$$

<i>dîners</i>	<i>loisirs</i>	<i>imprévus</i>
$5,25\$/\times 20 = 105 \frac{\$/\text{mois}}$	$695 \times 20\% = 139 \frac{\$/\text{mois}}$	$695 \times \frac{1}{15} = 46,33 \frac{\$/\text{mois}}$

\$ envers sa planche

$$695 - 105 - 139 - 46,33 = 404,67 \frac{\$/\text{mois}}{, \text{ il devra attendre 2 mois.}}$$

4. Amber travaille comme caissière et reçoit 960\$ à toutes les deux semaines. Chaque période de paie, son employeur prélève 69,50\$ pour l'impôt fédéral, 21,92\$ pour l'impôt provincial et lui enlève aussi le RPC et le RAE. Quel est son revenu mensuel net ?

<i> salaire annuel</i>	<i>RPC</i>	<i>RAE</i>
$960 \frac{\$/2\text{sem}}{\times} 26 \frac{2\text{sem}}{\text{an}} = 24960 \frac{\$/\text{an}}$	$(24960 - 3500) 4,95\% = 1062,27 \frac{\$/\text{an}}{=} 40,86 \frac{\$/2\text{sem}}$	$960 \times 1,73\% = 16,61 \frac{\$/2\text{sem}}$

Salaire net par 2 semaines

$$960 - 40,86 - 16,61 - 69,50 - 21,92 = 811,11 \frac{\$/2\text{sem}}$$

Salaire net par mois

$$811,11 \frac{\$/2\text{sem}}{\times} 26 \div 12 = 1757,41 \frac{\$/\text{mois}}$$

5. Joel travaille comme charpentier et gagne 15,75\$/h. Durant l'été, il travaille 50 heures par semaine. Voici ses dépenses pour ce mois-ci :

RPC : 155\$	Silencieux : 135\$	Économies : 50\$
RAE : 59\$	Loyer : 560\$	Cadeau d'anniversaire : 42\$
Impôt fédéral : 512\$	Électricité : 120\$	Assurances : 110\$
Impôt provincial : 330\$	Paiement de voiture : 350\$	Nourriture : 450\$
Essence : 200\$	Téléphone : 55\$	

- a) Quelles dépenses sont obligatoires ? b) Combien lui reste-t-il chaque mois ?

a) *RPC, RAE, impôt fédéral, impôt provincial, loyer, électricité, nourriture*

b) $15,75 \frac{\$/h}{\times} 50 \frac{h}{\text{sem}} \times 52 \frac{\text{sem}}{\text{an}} \div 12 \frac{\text{mois}}{\text{an}} = 3412,50 \frac{\$/\text{mois}}$

Reste : $3412,50 - 3128 = 284,50 \frac{\$/\text{mois}}$

Mathématiques 30231A

*** ex. 2.2 Analyse p. 28 #1 à 9 – Utilimaths 11

1. Les cas suivants décrivent-ils des retenues ou des avantages ?

- a) Jason a une voiture de fonction. *avantage*
- b) L'entreprise de Rama paie un régime d'assurance-maladie de base. *avantage*
- c) Liam achète des actions de l'entreprise par l'entremise d'un mode d'épargne sur le salaire. *retenue*

2. Le revenu brut de Joy est de 427\$. Voici les retenues sur sa paie hebdomadaire :

A-E	9,61\$
RPC	15,47\$
Impôt sur le revenu	57,55\$
Régime de pension de l'entreprise	10,40\$

Détermine le total des retenues et le revenu net de Joy.

$$\text{Total des retenues} = 93,03\$$$

$$\text{Revenue net} = 427 - 93,03 = 333,97\$$$

3. Le salaire brut de Clément est de 372\$. Voici les retenues sur sa paie :

A-E	8,37\$
RPC	13,10\$
Impôt sur le revenu	42,60\$
Régime de pension de l'entreprise	9,30\$
Cotisation syndicale	6,20\$

Détermine le total des retenues et le salaire net de Clément.

$$\text{Total des retenues} = 79,57\$$$

$$\text{Revenue net} = 372 - 79,57 = 292,43\$$$

4. Trouve les renseignements manquants.

	Nom	Salaire brut	Retenues	Salaire net
a)	Win	257,20\$	42,49\$	<i>214,71</i>
b)	Marguerite	<i>385,07</i>	73,11\$	311,96\$
c)	Marc	429,00\$	<i>81,70</i>	347,30\$
d)	Claire	<i>498</i>	109,50\$	388,50\$

5. a) Qu'arrive-t-il aux retenues quand le revenu brut augmente ? *Ils augmentent.*

b) Sam veut savoir combien il peut payer pour un logement. Doit-il tenir compte de son revenu brut ou de son revenu net ? Explique ta réponse.

Il doit tenir compte du revenu net, car les retenues ne lui appartiennent pas.

Mathématiques 30231A

6. Lim gagne 7,98\$ l'heure. Il travaille 36 heures par semaine. Voici les retenues sur sa paie hebdomadaire :

A-E	6,46\$	Régime de pension de l'entreprise	7,18\$
RPC	9,47\$	Cotisation syndicale	25,00\$
Impôt sur le revenu	28,55\$		

Détermine :

a) Son salaire hebdomadaire brut ; b) Le total des retenues hebdomadaires ; c) Son salaire hebdomadaire net.

$$\text{Salaire net} = \text{salaire brut} - \text{retenues}$$

$$7,98 \frac{\$/h}{\times} 36 \frac{h}{\text{sem}} - 76,66\$ = 287,28 - 76,66 = 210,62\$$$

2.2 Effectuer des opérations sur les nombres rationnels.

- Déclaration de revenus

Que signifie produire une déclaration de revenus des particuliers?

Qui doit produire une telle déclaration, et quelle est la date limite pour le faire?

<http://www.cra-arc.gc.ca/menu-fra.html>

La Loi de l'impôt sur le revenu oblige les résidents du Canada et les non-résidents qui touchent un revenu au Canada à payer l'impôt. Dans leur déclaration, les contribuables indiquent leurs revenus et leurs déductions. Ainsi, le contribuable et l'Agence du Revenu du Canada peuvent calculer l'impôt à payer.

Les contribuables ont les responsabilités suivantes :

- produire leur déclaration de revenus et de prestations avant le 30 avril;
- payer le montant exact d'impôt;
- fournir à l'ARC les renseignements dont celle-ci a besoin pour établir la cotisation de leur déclaration de revenus;
- fournir à l'ARC des renseignements à jour afin de recevoir des prestations exactes dans un délai raisonnable.

Types d'impôts

Les taxes sur des produits et services au Canada. Dans certaines provinces, il y a deux taxes : la TPS et une taxe de vente provinciale (TVP). En Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, en Ontario et à Terre-Neuve-et-Labrador, la TPS et la TVP ont été combinées pour former la taxe de vente harmonisée (TVH).

Nous payons la TPS/TVH sur la plupart de ce que nous achetons, à l'exception de ce qui suit :

- les produits alimentaires de base;
- les médicaments d'ordonnance et les appareils médicaux;
- la plupart des services de santé et des services médicaux et dentaires;

Mathématiques 30231A

- les loyers résidentiels, y compris les résidences universitaires et les maisons de pension;
- les immeubles d'habitation qui ne sont pas neufs;
- les services locaux ou municipaux d'autobus et les services de traversier pour passagers;
- les services d'aide juridique;
- la plupart des services bancaires;
- la plupart des services d'enseignement, y compris les frais de scolarité.

Les impôts peuvent être directs ou indirects.

- 1) Les **impôts directs** sont perçus auprès du contribuable qui doit les payer directement au gouvernement. Cela inclut l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt foncier, l'impôt sur le revenu des sociétés et les droits de succession.
- 2) Les **impôts indirects** sont perçus auprès du contribuable par une autre personne (par exemple, un magasin de détail) qui est tenue de les verser ensuite au gouvernement. La taxe de vente, la taxe sur les produits et services, la taxe de vente harmonisée, la taxe sur les carburants et la taxe sur le tabac sont des impôts indirects.

S'agit-il d'impôt direct ou indirect?

- a. Impôt sur le revenu – impôt sur le revenu d'une personne, d'une société ou d'une fiducie.
- b. Frais d'utilisation – impôt perçu lorsqu'une personne utilise une installation, un service, tel que les droits de péage pour emprunter un pont ou une route.
- c. Taxe à la consommation – taxe qui touche la consommation de produits, telle que la taxe sur la vente.
- d. Droit de mutation – droit perçu par une municipalité au moment où une propriété change de propriétaire, par exemple, lorsque des terres sont transférées selon certaines conditions.
- e. Taxe sur les opérations commerciales – taxe sur la valeur ajoutée ou taxe de vente à paliers multiples appliquée à la valeur d'un produit, à chacune des étapes de la production et de la distribution.

Les nouveaux employés sont responsables de ce qui suit :

- fournir leur NAS à leur employeur;
- remplir et donner à leur employeur un formulaire TD1 fédéral, *Déclaration des crédits d'impôt personnels*, et un formulaire TD1 provincial ou territorial, le cas échéant.

Le numéro d'assurance sociale (NAS) correspond à un numéro de neuf chiffres dont vous avez besoin pour travailler au Canada ou pour recevoir des prestations et des services liés aux programmes gouvernementaux.

Chaque numéro d'assurance sociale est attribué à une seule personne et ne peut légalement être utilisé par une autre personne. Vous êtes tenu de protéger votre NAS. Conservez votre carte d'assurance sociale en lieu sûr. Ne la gardez pas sur vous.

Mathématiques 30231A

- **Ne gardez pas votre carte d'assurance sociale sur vous.** Conservez-la sous clé, que ce soit chez vous ou dans un coffre bancaire.
- **N'utilisez jamais votre carte d'assurance sociale comme pièce d'identité.** Vous risqueriez de compromettre la sécurité de votre NAS et de vos renseignements personnels.
- **Ne communiquez pas votre NAS par téléphone,** sauf si c'est vous qui appelez et que vous savez à qui vous avez affaire.
- **Ne répondez jamais aux courriels** dans lesquels on vous demande des renseignements personnels, comme votre NAS.

Déclaration des crédits d'impôt personnels - enseignons l'impôt

Bordereau de paie (talon de paie) - enseignons l'impôt

Cotisations à l'assurance-emploi (AE)

Les prestations d'AE offrent une assistance financière temporaire aux chômeurs pendant qu'ils cherchent un emploi ou pendant qu'ils perfectionnent leurs compétences. Il n'y a pas d'âge minimum ou maximum pour payer des cotisations à l'AE. L'AE vient également en aide aux travailleurs qui :

- tombent malades;
- sont enceintes;
- s'occupent de leur enfant nouveau-né ou adopté;
- prennent soin d'un membre de leur famille ayant une maladie qui risque de causer son décès.

T 4 - Les employeurs sont tenus de remettre à leurs employés un feuillet de renseignements T4 au plus tard le dernier jour de février de l'année qui suit l'année civile visée par le feuillet. Cela permet à l'employé d'avoir suffisamment de temps pour produire sa déclaration de revenus au plus tard le 30 avril. Le feuillet T4 indique ce qui suit : (exemple p. 37)

- le revenu d'employé payé à l'employé par un employeur dans une année donnée;
- le montant retenu comme cotisations de l'employé au RPC et au RRQ;
- les cotisations à l'AE;
- les cotisations au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP);
- l'impôt sur le revenu retenu.

Exemple de déclaration d'impôt, p. 59 Enseignons l'impôt

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/programmes-educatifs/programme-enseignons-impot.html>

Mathématiques 30231A

Ces taux seront utilisés par un particulier lorsqu'il produira sa déclaration d'impôt et de prestations de 2017. L'information peut changer durant l'année pour tenir compte des mises à jour dans la loi.

Taux d'imposition fédéral pour 2017

- 15 % **sur la première tranche** de revenu imposable de 46 605\$, +
- 20,5 % **sur la tranche suivante** de 46 605 \$ de revenu imposable (sur la partie de revenu imposable entre 46 605 \$ et 93 208 \$), +
- 26 % **sur la tranche suivante** de 51 281 \$ de revenu imposable (sur la partie de revenu imposable entre 93 208 \$ et 144 489 \$), +
- 29 % **sur la tranche suivante** de 61 353 \$ de revenu imposable (sur la partie de revenu imposable entre 144 489 \$ et 205 842 \$), +
- 33% sur la portion de revenu imposable qui **excède** 205 842 \$.

Taux d'imposition des provinces et territoires pour 2017

L'impôt de toutes les provinces et territoires (à l'exception du Québec) se calcule de façon similaire à l'impôt fédéral.

Les formulaires 428 servent à calculer cet impôt provincial ou territorial. Les crédits d'impôt non remboursables spécifiques aux provinces ou territoires sont aussi calculés sur les formulaires 428.

Pour tous les détails, voyez les renseignements et formulaires provinciaux ou territoriaux de votre trousse d'impôt 2017.

Calculons :

Calcule l'impôt fédéral net et l'impôt provincial que paierait :

a) Une enseignante débutante ayant un salaire annuel brut de 45 854 \$,

Étape 2 – Impôt fédéral sur le revenu imposable					
Inscrivez votre revenu imposable (ligne 260 de votre déclaration).					
					36
Remplissez la colonne appropriée selon le montant inscrit à la ligne 36.	La ligne 36 ne dépasse pas 45 916 \$	La ligne 36 dépasse 45 916 \$ mais pas 91 831 \$	La ligne 36 dépasse 91 831 \$ mais pas 142 353 \$	La ligne 36 dépasse 142 353 \$ mais pas 202 800 \$	La ligne 36 dépasse 202 800 \$
Inscrivez le montant de la ligne 36.	45854				
Ligne 37 moins ligne 38 (ne peut pas être négatif)	= 0,00	= 45 916,00	= 91 831,00	= 142 353,00	= 202 800,00
Multipliez la ligne 39 par la ligne 40.	45854				
	x 15 %	x 20,5 %	x 26 %	x 29 %	x 33 %
	= 6 878 10	=	=	=	=
Additionnez les lignes 41 et 42.	+ 0,00	+ 6 887,00	+ 16 300,00	+ 29 436,00	+ 46 965,00
	= 6 878 10	=	=	=	=

Étape 2 – Impôt du Nouveau-Brunswick sur le revenu imposable					
Inscrivez votre revenu imposable selon la ligne 260 de votre déclaration.					
					29
Remplissez la colonne appropriée selon le montant inscrit à la ligne 29.	La ligne 29 ne dépasse pas 41 059 \$	La ligne 29 dépasse 41 059 \$ mais pas 82 119 \$	La ligne 29 dépasse 82 119 \$ mais pas 133 507 \$	La ligne 29 dépasse 133 507 \$ mais pas 152 100 \$	La ligne 29 dépasse 152 100 \$
Inscrivez le montant de la ligne 29.		45854,00			
Ligne 30 moins ligne 31 (ne peut pas être négatif)	= 0,00	= 41 059,00	= 82 119,00	= 133 507,00	= 152 100,00
Ligne 32 multipliée par ligne 33	x 9,68 %	x 14,82 %	x 16,52 %	x 17,84 %	x 20,30 %
	=	= 710 62	=	=	=
Ligne 34 plus ligne 35	+ 0,00	+ 3 975,00	+ 10 060,00	+ 18 549,00	+ 21 866,00
Impôt du N.-B. sur le revenu imposable	=	= 4685 62	=	=	=

Mathématiques 30231A

b) Un mécanicien ayant un salaire annuel brut de 78 263 \$,

Étape 2 – Impôt fédéral sur le revenu imposable

Inscrivez votre **revenu imposable** (ligne 260 de votre déclaration). 36

Remplissez la colonne appropriée selon le montant inscrit à la ligne 36.	La ligne 36 ne dépasse pas 45 916 \$	La ligne 36 dépasse 45 916 \$ mais pas 91 831 \$	La ligne 36 dépasse 91 831 \$ mais pas 142 353 \$	La ligne 36 dépasse 142 353 \$ mais pas 202 800 \$	La ligne 36 dépasse 202 800 \$	
Inscrivez le montant de la ligne 36.		78 263				37
Ligne 37 moins ligne 38 (ne peut pas être négatif)	- 0,00	- 45 916,00	- 91 831,00	- 142 353,00	- 202 800,00	38
	=	= 32 347	=	=	=	39
Multipliez la ligne 39 par la ligne 40.	x 15 %	x 20,5 %	x 26 %	x 29 %	x 33 %	40
	=	= 6 631,14	=	=	=	41
	+ 0,00	+ 6 887,00	+ 16 300,00	+ 29 436,00	+ 46 965,00	42
Additionnez les lignes 41 et 42.	=	= 13 518,14	=	=	=	43

Étape 2 – Impôt du Nouveau-Brunswick sur le revenu imposable

Inscrivez votre **revenu imposable** selon la ligne 260 de votre déclaration. 29

Remplissez la colonne appropriée selon le montant inscrit à la ligne 29.	La ligne 29 ne dépasse pas 41 059 \$	La ligne 29 dépasse 41 059 \$ mais pas 82 119 \$	La ligne 29 dépasse 82 119 \$ mais pas 133 507 \$	La ligne 29 dépasse 133 507 \$ mais pas 152 100 \$	La ligne 29 dépasse 152 100 \$	
Inscrivez le montant de la ligne 29.		78 263				30
Ligne 30 moins ligne 31 (ne peut pas être négatif)	- 0,00	- 41 059,00	- 82 119,00	- 133 507,00	- 152 100,00	31
	=	= 37 204	=	=	=	32
Ligne 32 multipliée par ligne 33	x 9,68 %	x 14,82 %	x 16,52 %	x 17,84 %	x 20,30 %	33
	=	= 5 513,63	=	=	=	34
Ligne 34 plus ligne 35	+ 0,00	+ 3 975,00	+ 10 060,00	+ 18 549,00	+ 21 866,00	35
Impôt du N.-B. sur le revenu imposable	=	= 9 488,63	=	=	=	36

c) Un capitaine expérimenté ayant un salaire annuel brut de 110 000 \$.

Étape 2 – Impôt fédéral sur le revenu imposable

Inscrivez votre **revenu imposable** (ligne 260 de votre déclaration). 36

Remplissez la colonne appropriée selon le montant inscrit à la ligne 36.	La ligne 36 ne dépasse pas 45 916 \$	La ligne 36 dépasse 45 916 \$ mais pas 91 831 \$	La ligne 36 dépasse 91 831 \$ mais pas 142 353 \$	La ligne 36 dépasse 142 353 \$ mais pas 202 800 \$	La ligne 36 dépasse 202 800 \$	
Inscrivez le montant de la ligne 36.			110 000			37
Ligne 37 moins ligne 38 (ne peut pas être négatif)	- 0,00	- 45 916,00	- 91 831,00	- 142 353,00	- 202 800,00	38
	=	=	= 18 169	=	=	39
Multipliez la ligne 39 par la ligne 40.	x 15 %	x 20,5 %	x 26 %	x 29 %	x 33 %	40
	=	=	= 4 723,94	=	=	41
	+ 0,00	+ 6 887,00	+ 16 300,00	+ 29 436,00	+ 46 965,00	42
Additionnez les lignes 41 et 42.	=	=	= 21 023,94	=	=	43

Étape 2 – Impôt du Nouveau-Brunswick sur le revenu imposable

Inscrivez votre **revenu imposable** selon la ligne 260 de votre déclaration. 29

Remplissez la colonne appropriée selon le montant inscrit à la ligne 29.	La ligne 29 ne dépasse pas 41 059 \$	La ligne 29 dépasse 41 059 \$ mais pas 82 119 \$	La ligne 29 dépasse 82 119 \$ mais pas 133 507 \$	La ligne 29 dépasse 133 507 \$ mais pas 152 100 \$	La ligne 29 dépasse 152 100 \$	
Inscrivez le montant de la ligne 29.			110 000			30
Ligne 30 moins ligne 31 (ne peut pas être négatif)	- 0,00	- 41 059,00	- 82 119,00	- 133 507,00	- 152 100,00	31
	=	=	= 27 881	=	=	32
Ligne 32 multipliée par ligne 33	x 9,68 %	x 14,82 %	x 16,52 %	x 17,84 %	x 20,30 %	33
	=	=	= 4 605,94	=	=	34
Ligne 34 plus ligne 35	+ 0,00	+ 3 975,00	+ 10 060,00	+ 18 549,00	+ 21 866,00	35
Impôt du N.-B. sur le revenu imposable	=	=	= 14 665,94	=	=	36

Mathématiques 30231A

Exercice

2. Combien d'argent leur reste-t-il après avoir payé leurs impôts ?

- a) L'enseignante b) Le mécanicien c) Le capitaine

$$\text{Enseignante} = 45854 - 6878,10 - 4685,62 = 34290,28\$$$

$$\text{Mécanicien} = 78263 - 13518,14 - 9488,63 = 55256,23\$$$

$$\text{Capitaine} = 110000 - 21023,94 - 14665,94 = 74310,12\$$$

2. Christian travaille 44 heures par semaine dans le domaine de la construction pour 15,50\$ l'heure. Il a trois semaines de vacance par année. Combien d'impôt **fédéral** va-t-il payer pour un an?

$$\text{Salaire annuel} = 44 \frac{\text{h}}{\text{sem}} \times 15,50 \frac{\$}{\text{h}} \times 48 \frac{\text{sem}}{\text{an}} = 32736\$$$

$$\text{Im pôt fédéral} = 32736 \times 15\% = 4910,40\$$$

3. Rose reçoit un salaire brut de 2 526,75 \$ toute les deux semaines. Combien d'impôt fédéral va-t-elle payer pour un an?

$$\text{Salaire annuel} = 2526,75 \frac{\$}{2\text{sem}} \times 28 \frac{2\text{sem}}{\text{an}} = 70749\$$$

$$\text{Im pôt fédéral} = (70749 - 45916) \times 20,5\% + 6887 = 5090,77 + 6887 = 11977,77\$$$

4. Georges est médecin de famille. Il reçoit un salaire annuel brut 175 000 \$.

- a) Combien d'impôt fédéral paie-t-il?

$$\text{Salaire annuel} = 175000\$$$

$$\text{Im pôt fédéral} = (175000 - 142353) \times 29\% + 29436 = 9467,63 + 29436 = 38903,63\$$$

- b) Combien d'impôt provincial paie-t-il?

$$\text{Salaire annuel} = 175000\$$$

$$\text{Im pôt provincial} = (175000 - 152100) \times 20,3\% + 21866 = 4648,70 + 21866 = 26514,70\$$$

5. Samuel, un charpentier, travaille 40 heures par semaine pour 22,00\$ l'heure. Il travaille 48 semaines par année. Combien d'argent lui revient après avoir payé tous ses impôts?

$$\text{Salaire annuel} = 40 \frac{\text{h}}{\text{sem}} \times 22 \frac{\$}{\text{h}} \times 48 \frac{\text{sem}}{\text{an}} = 42240\$$$

$$\text{Im pôt fédéral} = 42240 \times 15\% = 6336\$$$

$$\text{Im pôt provincial} = (42240 - 41059) \times 14,82\% + 3975 = 175,02 + 3975 = 4150,02\$$$

$$\text{Reste} = 42240 - 6336 - 4150,02 = 31753,98\$$$

Mathématiques 30231A

2.2 Effectuer des opérations sur les nombres rationnels.

- Budget personnel

Le mot **budget** vient de l'ancien français bougette, qui signifiait petit sac ou portefeuille.

Un **budget** est un plan de dépense, c'est un rapport qui indique l'argent gagné (revenus) et l'argent dépensé (dépenses).

Un **budget équilibré** est un budget dans lequel le total des dépenses est égal au total des revenus.

Les **dépenses fixes** sont les dépenses qui reviennent à chaque mois et qu'on ne peut pas le diminuer comme le loyer ou l'hypothèque, la télévision par câble, les prêts-auto etc...

Les **frais variables** sont ceux qui reviennent à chaque mois mais qu'on peut réduire comme la nourriture, les loisirs etc...

Les **imprévus** surviennent quelques fois dans l'année, comme un voyage, des rénovations, des cadeaux etc...

Ex : Daniel est un étudiant qui vit chez ses parents. Il a un emploi à temps partiel qui lui procure un revenu net de 1200\$ par mois. Voici ses dépenses mensuelles : téléphone, 22\$; chambre et pension, 400\$; loisirs, 300\$; transport, 90\$; vêtements, 100\$; livres, 50\$; collations, 100\$. Daniel voudrait acheter une voiture d'occasion. Il estime que ses dépenses mensuelles relatives à une voiture seraient les suivantes : versement au prêt-auto, 200\$; essence, 50\$; immatriculation, 7,50\$; réparations, 50\$; stationnement, 15\$.

a) Dresse un état budgétaire des dépenses mensuelles actuelles de Daniel.

État budgétaire mensuel de Daniel			
Revenus			
Poste		Montant	
Revenu d'emploi net		1200	
Total		1200	
Dépenses			
Dépenses fixes		Frais variables	
Poste	Montant	Poste	Montant
Chambre et pensio	400	Téléphone	22
		Loisirs	300
		Transport	90
		Vêtements	100
		Livres	50
		Collations	100
Total des dépenses = 1062\$			
Solde = total des revenus - total des dépenses = 1200 - 1062 = 138\$			

Mathématiques 30231A

b) Quels changements Daniel pourrait-il apporter à son budget afin d'être en mesure de s'acheter une voiture? Dresse l'état budgétaire révisé de Daniel. (*Plusieurs réponses possibles, voici un exemple*)

État budgétaire mensuel de Daniel			
Revenus			
Poste	Montant		
Revenu d'emploi net	1200		
Total	1200		
Dépenses			
Dépenses fixes		Frais variables	
Poste	Montant	Poste	Montant
<i>Chambre et pensio</i>	400	<i>Téléphone</i>	22
<i>Auto</i>	200	<i>Loisirs</i>	255,50
<i>Immatriculation</i>	7,50	<i>Essence</i>	50
<i>Stationnement</i>	15	<i>Vêtements</i>	50
		<i>Livres</i>	50
		<i>Collations</i>	100
		<i>Réparation</i>	50
Total des dépenses = 1200\$			
Solde = total des revenus - total des dépenses = 1200-1200=0\$			

Exercices :

Dans quel poste inclurais-tu les dépenses suivantes? (ameublement, beauté/hygiène, cadeaux, dons, lecture, logement, loisirs, nourriture, services publics, vêtements)

- | | | |
|---|--|-------------------|
| 1. Magasines | 2. Héritage de 5000\$ | 3. Hypothèque |
| <i>Lecture</i> | <i>cadeaux</i> | <i>logement</i> |
| 4. Eau | 5. Produits de beauté | 6. Restaurant |
| <i>Services publics</i> | <i>beauté/hygiène</i> | <i>loisirs</i> |
| 7. Disques compacts | 8. Cadeau d'anniversaire | 9. Épicerie |
| <i>Loisirs</i> | <i>cadeaux</i> | <i>nourriture</i> |
| 10. Nettoyage à sec | 11. Don de 50\$ à la Fondation des maladies du cœur. | |
| <i>Beauté/hygiène</i> | <i>dons</i> | |
| 12. Abonnement au centre de conditionnement physique. | | |
| <i>Loisirs</i> | | |
| 13. Nouveau sofa. | 14. Pantalon neuf | |
| <i>ameublement</i> | <i>vêtements</i> | |

Mathématiques 30231A

Indique si chaque budget est équilibré, s'il est déficitaire ou s'il affiche un surplus. S'il y a un surplus, exprime le montant sous la forme d'un pourcentage du total des revenus.

	Total des revenus	Total des dépenses	
15.	8621,56\$	8621,56\$	Équilibré
16.	25649,50\$	23981,40\$	Surplus
17.	16802,00\$	16945,00\$	Déficitaire
18.	35500,00\$	32793,54\$	Surplus

19. Claude travaille à temps partiel – Son revenu mensuel net est de 628,50\$. Il vit chez ses parents et leur verse 300\$ par mois en chambre et pension. S'il a prévu 200\$ pour les loisirs et 80\$ pour les vêtements, quelle somme économisera-t-il chaque mois?

État budgétaire de Claude			
Revenus			
Poste	Montant		
Revenu mensuel net	628,50		
<i>Total des revenus</i>	628,50		
Dépenses			
Dépenses fixes		Frais variables	
Poste	Montant	Poste	Montant
Loyer	300	Loisirs	200
		Vêtements	80
<i>Total</i>	300	<i>Total</i>	280
<i>Total des dépenses = 580</i>			
Solde = Total des Revenus - Total des dépenses = $628,50 - 580 = 48,50\$$			

Mathématiques 30231A

21. Le revenu mensuel net d'Hélène est de 2745\$. Le tableau suivant présente ses dépenses mensuelles.

Poste	Montant	Poste	Montant
Loyer	500\$	Prêt auto	300\$
Télévision par câble	35\$	Prêt étudiant	400\$
Services publics	100\$	Nourriture	300\$
Téléphone	35\$	Vêtements	250\$
		Essence	150\$

a) Quelle somme restera-t-il à Hélène lorsqu'elle aura soustrait ces montants de son revenu mensuel net.

État budgétaire d'Hélène			
Revenus			
Poste	Montant		
Revenu mensuel	2745		
Total des revenus	2745		
Dépenses			
Dépenses fixes		Frais variables	
Poste	Montant	Poste	Montant
Loyer	500	Services publics	100
Télévision par câble	35	Téléphone	35
Prêt auto	300	Nourriture	300
Prêt étudiant	400	Vêtements	250
		Essence	150
Total	1235	Total	835
Total des dépenses = 2070			
Solde = Total des Revenus - Total des dépenses			
Solde = 2745 - 2070 = 675\$			

b) Hélène décide de répartir le solde comme suit : Épargne 25%, Loisirs et dépenses diverses : 60%. Augmentation des versements pour son prêt auto : 15%. Dresse un budget équilibré pour le revenu et les dépenses d'Hélène.

État budgétaire d'Hélène			
Revenus			
Poste	Montant		
Revenu mensuel	2745		
Total des revenus	2745		
Dépenses			
Dépenses fixes		Frais variables	
Poste	Montant	Poste	Montant
Loyer	500	Services publics	100
Télévision par câble	35	Téléphone	35
Prêt auto	401,25	Nourriture	300
Prêt étudiant	400	Vêtements	250
Épargnes	168,75	Essence	150
		Loisirs et dépenses	405
Total	1505	Total	1240
Total des dépenses = 2745			
Solde = Total des Revenus - Total des dépenses			
Solde = 2745 - 2745 = 0\$			

Mathématiques 30231A

Budget 2 :

1. Roxane travaille comme coiffeuse à temps partiel. Elle gagne 300\$ par semaine plus 140\$ de pourboires par mois. Elle veut se mettre de l'argent de côté afin d'acheter une voiture usagée d'une valeur de 3400\$.

Voici les dépenses de Roxane :

- Loisirs : 25% de son revenu total
- Dépenses personnelles : 10\$ par semaine
- Imprévus : 1/5 de son revenu total
- Elle met 100\$ de côté par mois pour payer son collègue

Elle mettra le reste de son argent dans un compte d'épargne pour la voiture. Détermine le nombre de semaines requises avant de pouvoir acheter la voiture.

<u>Salaire</u> 300\$/sem.	<u>Pourboires</u> 140\$/mois x 12 = 1680\$/an 1680\$/an / 52 sem = 32,31\$/sem	<u>Revenu total</u> 300\$ + 32,31\$ = 32,31\$/sem.
<u>Dépenses hebdomadaires (semaines)</u>		
Loisirs = 25% x 332,31 = 83,08\$		Collège = 100\$ x 12 = 1 200\$/an
D.P. = 10\$		1 200\$/an / 52 sem. = 23,08\$/sem.
Imprévu = 1/5 x 332,31\$ = 66,46\$		Dépenses totales = 83,08\$ + 10\$ + 66,46\$ + 23,08\$ = 182,62\$/semaine

Épargne pour la voiture = 332,31\$ - 182,62\$ = 149,69\$/sem.

Donc 3400\$ / 149,69\$/sem. = 22,71 semaines donc 23 semaines

2. Joe a un revenu brut de 2 100\$ par mois. Il doit payer de l'assurance-emploi à un taux de 1,88% et du RPC à un taux de 3,5% avec une exemption de base de 3500\$. Voici de plus ses dépenses :

- Loyer : 655\$/mois
- Électricité : 110\$/mois
- Passe d'autobus mensuelle : 50\$
- Assurance : 1 200\$ par an
- Imprévus : 1/10 de son revenu brut
- Épicerie : 600\$ par mois

Revenu brut : 2 100\$

AE : 1,88% x 2100\$ = 39,48\$

Salaire annuel = 2 100\$/mois x 12 = 25 200\$

RPC : 25 200\$ - 3500\$ = 21 700\$

21 700\$ x 3,5% = 759,50\$

759,50\$ / 12 = 63,29\$

Revenu net = revenu brut - déductions =

2 100\$ - 39,48\$ - 63,29\$

= 1 997,23\$/mois

- b) Joe veut placer le reste de son argent dans un compte d'épargne. Combien d'argent peut-il placer par mois?

Dépenses : Assurance : 1 200\$ / 12 = 100\$

Imprévus : 1/10 x 2 100\$ = 210\$

Total : Assurances + Imprévus + loyer + électricité + autobus + épicerie

= 100\$ + 210\$ + 655\$ + 110\$ + 50\$ + 600\$ = 1 725\$

Revenu net - dépenses = 1 997,23\$ - 1 725\$ = 272,23\$

Mathématiques 30231A

3. Xavier travaille à temps partiel à une station-service. Il gagne un revenu net de 10,25\$ de l'heure et travaille 60h par mois. Il fait en moyenne 80\$ en pourboire par mois. Voici ses dépenses :

- Dîner à la cafétéria : 5,25\$ pour 20 jours par mois
- Loisirs : 20% de son revenu net total
- Imprévus : 1/15 de son revenu net total

S'il veut acheter une nouvelle planche à roulette de 800\$, combien de mois devra-t-il attendre? (deux mois)

$$\text{Revenus : } 10,25\$/h \times 60h = 615\$ \quad \text{Revenu total} = 615\$ + 80\$ = 695\$\text{}$$

Dépenses

$$\text{Cafétéria : } 5,25\$/j \times 20j = 105\$\text{}$$

$$\text{Loisirs : } 20\% \times 695\$ = 139\$\text{}$$

$$\text{Imprévus : } 1/15 \times 695\$ = 46,33\$\text{}$$

$$\text{Dépenses totales} = 105\$ + 139\$ + 46,33\$ = 290,33\$\text{}$$

$$\text{Épargne} = \text{Revenu total} - \text{dépenses totales} = 695\$ - 290,33\$ = 404,67\$/\text{mois}$$

$$\text{Planche à roulette} = 800\$/404,67\$ = 1,97 \text{ mois}$$

Xavier devra attendre au moins deux mois avant d'acheter cette planche à roulette.

4. Rolanda est une garde-chasse. Elle gagne 45 000\$ par année. Elle paie 1,88% de son revenu brut en assurance-emploi, 15% à l'impôt fédéral et 9% à l'impôt provincial. Elle doit aussi payer 3,95% de son salaire au RPC avec une exemption de base de 3500\$. Elle partage ses dépenses avec son mari. Voici les sommes dont elle est responsable.

- Prêt pour la voiture : 499\$/mois
- Épicerie : 700\$/mois
- Imprévus : 1/5 de son revenu net

a) Calcule son revenu net mensuel.

$$\text{Revenu : } 45\ 000\$/\text{an} / 12 = 3\ 750\$/\text{mois}$$

$$\text{AE : } 1,88\% \times 3\ 750\$ = 70,50\$/\text{mois}$$

$$\text{RPC : } 45\ 000\$ - 3\ 500\$ = 41\ 500\$\text{}$$

$$41\ 500\$ \times 3,95\% = 1\ 639,25\$\text{}$$

$$1\ 639,25\$ / 12 = 136,60\$/\text{mois}$$

$$\text{Impôt fédéral : } 15\% \times 3\ 750\$ = 562,50\$/\text{mois}$$

$$\text{Impôt provincial : } 9\% \times 3\ 750\$ = 337,50\$/\text{mois}$$

Revenu net = revenu brut – déductions

$$= 3\ 750\$ - 70,50\$ - 136,60\$ - 562,50\$ - 337,50\$ = 2\ 642,90\$\text{}$$

b) Après toutes ses dépenses, combien d'argent lui reste-t-il?

$$\text{Dépenses imprévues : } 1/5 \times 2\ 642,90\$ = 528,58\$\text{}$$

$$\text{Dépenses totales : } 499\$ + 700\$ + 528,58\$ = 1\ 727,58\$\text{}$$

Revenu net – dépenses

$$2\ 642,90\$ - 1\ 727,58\$ = 915,32\$\text{}$$

Il lui restera 915,32\$/mois après ses dépenses.